



Les CIO cherchent leur place

Les professionnels de 570 CIO s'inquiètent de leur avenir, alors que les « services publics régionaux de l'orientation » se profilent. Le 6 décembre dernier, les neuvièmes journées de réflexions-débats de l'Association nationale des directeurs de CIO (ANDCIO) étaient consacrés à leurs métiers. Avec réactions épidermiques à la clé, démontrant la nervosité générale.

Depuis le 15 octobre dernier, le service public régional de l'orientation (SPRO) est devenu une réalité. Du moins, en Bretagne, première parmi les huit Régions expérimentatrices [1] à avoir transformé l'essai pour l'inscrire dans le granit de ses institutions régionales. Ailleurs, c'est avec une certaine appréhension - pour ne pas dire hostilité - que les professionnels de l'orientation attendent ce futur SPO à dimension régionale dans lequel certains craignent de voir les centres d'information et d'orientation (CIO) se dissoudre. « *Pour les CIO, l'avenir semble bien compromis* », notaient ainsi, en avril dernier Christine Delaune et Dominique Leylavergne, du syndicat FSU de l'académie de Caen (Calvados) craignant de voir les conseillers d'orientation-psychologues (« copsys ») se soumettre à une nouvelle logique de l'orientation adéquationniste, « *qui préconise l'adaptation de l'école aux besoins de l'emploi et des entreprises* ». Des craintes partagées par le Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges (SNFOLC) qui, en octobre 2013, accusait l'Association des Régions de France (ARF) de vouloir « *accélérer le processus de transfert des CIO aux Régions dans le cadre d'une nouvelle carte des CIO* », avec pour conséquence « *fermer près de la moitié des centres* » présents sur le territoire.

"Professionnalisation" : le mot qui fâche



Ces craintes étaient palpables, le 6 décembre 2013, à l'occasion des neuvièmes journées de réflexions-débats de l'Association nationale des directeurs de CIO (ANDCIO) consacrées, justement, aux métiers des professionnels de l'orientation et à leur évolution dans le cadre du SPRO. Craintes de perdre leur identité pour ne devenir, dans le cadre de la future loi sur la réforme de la formation professionnelle, qu'une composante d'un « guichet unique » de l'orientation régionale où copsys, agents des Missions locales, des Fongecif, de Pôle emploi ou des acteurs territoriaux de

l'information jeunesse au détriment de leur statut, de leur métier et de leur savoir-faire.

Et puis, il y a eu l'expression qui fâche : celle de « *professionnalisation des personnels des CIO* », interprétée par les concernés comme une remise en question de leur cœur de métier. « *Plus que de tension, il s'agit surtout d'incompréhension sémantique* », tempère cependant Yvan Souleliac, directeur de l'ANDCIO, « *l'expression peut en effet faire croire à ces professionnels qu'ils seront amenés à voir leur métier évoluer vers d'autres fonctions alors qu'il n'en a jamais été question : le conseil en orientation reste et demeure notre cœur de métier. Toutefois, ce quiproquo est symptomatique de la réforme de l'orientation : des dispositifs ont été lancés avant même qu'un accord sur le langage commun à utiliser par l'ensemble des acteurs ait été trouvé* ».

N'empêche. Une fois la querelle sémantique évacuée, demeure la question de la place des CIO sur les plans fonctionnels et institutionnels. Sur les 570 centres d'information et d'orientation répartis sur le territoire national, près de 250 demeurent gérés par les départements et non par l'Éducation nationale. La réforme de l'orientation aura été, pour les Conseils généraux, l'occasion de se désengager du financement de ces centres à pilotage départemental alors que les Régions, pour leur part, ne disposent ni des moyens, ni des prérogatives pour les reprendre à leur compte.

Des équipes pluri-professionnelles pour élargir l'information sur l'orientation

Invité aux rencontres de l'ANDCIO, François Bonneau, président du Conseil régional du Centre et de la commission Éducation de l'ARF, rappelait d'ailleurs que si les Régions ont été placées en position de chefs de file du SPRO, il ne leur appartenait pas pour autant de financer l'orientation scolaire en lieu et place de l'Éducation nationale. *« Néanmoins, il pourrait être possible d'imaginer le déploiement de budgets régionaux spécifiques pour les prestations non scolaires que les CIO seraient amenés à réaliser dans le cadre du SPRO. »*



Et ces publics hors-école frappent déjà à la porte des centres d'information et d'orientation. *« A la marge, il existe une frange de la population, ni scolaire, ni demandeuse d'emploi, ni en cours de formation pour laquelle le CIO constitue le premier lieu d'accueil et d'information puisque, statutairement, nous sommes les seules structures amenées à recevoir tout le monde, indépendamment des situations individuelles de chacun »*, témoigne Yvan Souleliac. Dans ce contexte, le président de l'ANDCIO évoque la possibilité de renforcer les personnels des CIO par des équipes pluri-professionnelles en vue de transformer ce premier accueil en premier niveau de réponse pour les particuliers sur le modèle des Maisons de l'emploi ou des Cités des métiers. *« Et dans le cadre du SPRO, pourquoi ne pas imaginer la présence de conseillers chargés des relations avec les entreprises locales pour analyser leurs besoins ? Mais pour cela, il aurait fallu que les Régions prennent en charge les CIO, ce qui n'a pas été le cas »*, regrette Yvan Souleliac (photo).

Pas de « guichet unique », donc, mais un pôle de premier conseil destiné à l'orientation tout au long de la vie, sans coupure nette entre le monde scolaire et celui du travail dans le cadre de politiques coordonnées entre tous les acteurs de la chaîne éducation-orientation-formation-emploi sur les territoires. *« Autant de co-constructions entre acteurs de terrain qui demanderont de la souplesse et de la bonne volonté de la part des concernés... car les moyens de l'action publique ne connaîtront pas d'augmentation d'ici à la mise en place effective du SPRO en 2014 »*, expliquait François Bonneau.

Conseil en évolution professionnelle

Sans compter qu'au-delà de la question de l'orientation régionalisée se profile à l'horizon le futur conseil en évolution professionnelle (CEP) encore en cours de discussions dans le cadre de la négociation sur la réforme de la formation et sur lesquelles les CIO pourront se voir mobilisés. *« Aujourd'hui, à l'exception du bilan de compétence, il n'existe aucun dispositif d'information sur l'orientation destiné aux salariés en poste »*, observe Zbyslaw Adamus, membre du CA de l'ANDCIO. Une mission supplémentaire pour les CIO ? *« On confond trop souvent notre activité principale, qui est le conseil aux scolaires, et notre cœur de métier, à savoir l'information sur l'orientation tout public »*, tranche Yvan Souleliac, *« pourtant l'accompagnement des particuliers fait aussi partie des missions que nous serons peut-être amenés à assurer dans le cadre de la mise en œuvre du CEP. Cela changera-t-il notre profession ? Non. Mais cette nouvelle donne va exiger des différents acteurs concernés une dynamique pluri-professionnelle forte qu'il nous appartient d'envisager dès maintenant dans le cadre de structurations fortes sur les territoires. »*

par Benjamin d'Algerre, Centre Inffo, 2014

[1] Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.